

Pôle de coordination avec les territoires

Note au plénier du CNIG

Cette note est le fruit du travail effectué par [le Groupe de travail « gouvernance de la donnée territoriale »](#) du pôle de coordination avec les territoires du CNIG.

Introduction

Le rapport de la mission « Data et territoires » (septembre 2023) recommande de « mettre en place des instances de gouvernance au niveau national et au niveau territorial (« comités territoriaux de la donnée »), espaces de collaboration, de coordination et de pilotage entre l'État et les collectivités territoriales ».

Le rapport estime qu'une « instance nationale rassemblant la diversité des acteurs de la donnée territoriale est nécessaire pour assurer la coordination des acteurs et des productions des services de l'État et des collectivités locales représentées par leurs associations respectives, c'est à dire assurer la gouvernance politique. [...] Le CNIG a été structuré pour répondre à ces besoins dans le cadre de l'information géographique ».

Le GT « gouvernance de la donnée territoriale » a fait des [propositions](#) pour mettre en œuvre ces recommandations.

Le présent document présente les propositions d'articulation entre les comités territoriaux de la donnée et le niveau national qui sont soumises au plénier du CNIG pour acter une position commune des acteurs de l'écosystème. Un schéma en annexe illustre cette articulation.

1. Le rôle fédérateur du CNIG pour les comités territoriaux de la donnée (CTD)

Les fonctions d'un CTD sont :

- **Stratégie et pilotage territorial**
 - o Prioriser les besoins.
 - o Examiner les possibilités de mutualisation i) entre acteurs du territoire, ii) avec les acteurs nationaux.
 - o Organiser le financement des projets communs et définir les modèles économiques.
 - o Renforcer la compatibilité des standards nationaux et européens avec les besoins du territoire (enrichissement local si besoin)
- **Production de demandes et besoins**
 - o Identifier les besoins et les cas d'usages du territoire.
 - o Faire remonter les besoins au CNIG.
- **Animation et articulation des acteurs**
 - o Fédérer les producteurs et utilisateurs locaux autour d'un cadre de confiance (plateforme territoriale, CRIGE, espace commun de données).

Les fonctions générales du CNIG :

- Espace de dialogue entre acteurs de la donnée
- Facilitateur de la mise en place de coopérations
- Facilite le consensus entre acteurs sur une vision des besoins communs.
- Facilite les accords pour mobiliser les moyens sur des projets communs.
- Conseil au gouvernement sous forme d'avis validés par le conseil plénier qui peuvent être repris dans la réglementation.

L'écosystème de la donnée territoriale comporte d'autres acteurs (le réseau des CRIGE, la Fabrique de la donnée territoriale, les associations d'élus, les OPSN, la DINUM, l'ANCT, les opérateurs et services déconcentrés de l'État, ...) représentées dans le schéma en annexe.

L'objet de la présente note n'est pas de décrire l'ensemble des relations entre les CTD et ces diverses instances. Sur le domaine de la donnée territoriale, le CNIG constitue un point d'entrée unifié vers les autres acteurs de l'écosystème et facilite le dialogue avec les instances nationales.

2. Propositions d'organisation de la gouvernance de la donnée territoriale

Du fait de son positionnement, les fonctions du CNIG vis-à-vis des CTD doivent être les suivantes

Le CNIG :

- Facilite le dialogue et la mise en place de coopérations.
 - Entre les CTD
 - Avec les partenaires de niveau national et supranational : ministères, opérateurs, instances européennes, sociétés privées, autorités de régulation, ...
 - Recueille les besoins des territoires, les besoins nationaux, et les possibilités de mutualisation.
 - Produit du consensus autour des besoins communs.
 - Émet des vœux de mobilisation des moyens sur certains projets communs.
 - Veille à l'articulation avec les autres instances de gouvernance : comité des commanditaires des couvertures images, comité vigie et comité des partenaires de la Fabrique de la donnée territoriale...
 - Assure le relai de recommandations et d'informations, dans les deux sens entre le CTD et le niveau national
 - Facilite l'émergence des CTD, et les échanges entre les régions pionnières et les autres.
- **En conséquence, l'organisation du "Pôle de coordination avec les territoires" du CNIG doit évoluer.**

Le GT propose de créer au sein du pôle de coordination avec les territoires un **comité permanent** chargé de suivre, analyser et produire des recommandations sur la base des travaux des CTD :

1) Le suivi des CTD

- centraliser les livrables des CTD (comptes-rendus et feuilles de route), puis
- d'identifier les éléments pertinents à partager au niveau national :
 - propositions stratégiques et plaidoyers
 - synergies et mises en communs de moyens
 - besoins en données [ouverture/production] selon les cas d'usage
 - besoins et propositions de standard

2) L'analyse des besoins et des actions des CTD

- évaluer ces besoins, aiguiller et appuyer les demandes vers les bonnes instances opérationnelles au sein du CNIG (commission besoins et usages, commission des standards) ou vers d'autres acteurs, opérateurs ou instances nationales (ministères, acteurs de la décision politique, opérateurs, associations représentatives des collectivités, fabrique de la donnée territoriale, autres acteurs publics).
- porter à connaissance les éléments reçus des CTD
- faire un retour aux CTD

Le CNIG pourra s'appuyer sur les opérateurs concernés pour effectuer le travail de compilation et d'identification des éléments communs.

3) La production de recommandations

Ce comité pourrait avoir pour mission d'émettre des avis et des préconisations d'articulation entre les différentes instances ou acteurs de l'écosystème.

Il est proposé de nommer ce comité « Comité CTD-CNIG », et de le réunir à fréquence trimestrielle.

3. En conclusion, il est proposé au plénier du CNIG de :

- **Valider le rôle et les fonctions du CNIG vis-à-vis des CTD**
- **Valider la création d'un comité permanent chargé du suivi des CTD, de l'analyse des demandes, et de l'échange d'informations.**

Comité territorial de la donnée

Instances décisionnelles

Instances techniques

Fonctions du CTD

Stratégie et pilotage territorial

- Prioriser les besoins.
- Examiner les possibilités de mutualisation i) entre acteurs du territoire, ii) avec les acteurs nationaux.
- Organiser le financement des projets communs et définir les modèles économiques.
- Renforcer la compatibilité des standards nationaux et européens avec les besoins du territoire (enrichissement local si besoin)

Production de demandes et besoins

- Identifier les besoins et les cas d'usages du territoire.
- Faire remonter les besoins au CNIG.

Animation et articulation des acteurs

- Fédérer les producteurs et utilisateurs locaux autour d'un cadre de confiance (plateforme territoriale, espace commun de données).

Écosystème Territorial

État Territorial

Administration territoriale de l'Etat

CRIGES, plateformes

Collectivités territoriales

Autres acteurs publics, parapublics, privés

Propositions stratégiques Plaidoyers

Synergies et mise en commun de moyens

Comptes-rendus, feuilles de route

Pôle de coordination avec les territoires

Accès aux ressources, bonnes pratiques, animation de réseau

Besoins de données (ouverture / production) selon les cas d'usage

Besoin et proposition de standard

CNIG

Plénier

Commission usages

Commission des standards

Fonctions du CNIG

- Facilite le dialogue et la mise en place de coopérations.
- Discute des besoins des territoires, des besoins nationaux, et des possibilités de mutualisation
- Recommande une vision des besoins communs
- Émet des vœux de mobilisation des moyens sur certains projets communs
- Veille à l'articulation avec les autres instances de gouvernance :
 - Comité des commanditaires des couvertures images
 - Comité vigie et comité des partenaires de la Fabrique de la donnée territoriale
 - CNIS

État (ministères), acteurs de la décision politique

DINUM, CGDD, DGALN, DGITM, DGFIP, MINARM... SGPE

Fabrique de la donnée territoriale

Collectivités territoriales, et associations représentatives des collectivités
Régions de France, ADF, AMF, FNCCR, OpenDataFrance, Afigéo...

Opérateurs

IGN, INSEE, CNES, ANCT ...
Non membres du CNIG : CEREMA, ADEME, Banque des Territoires

Autres acteurs publics, parapublics, privés